



**DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ATTRIBUTION
 D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (COT)
 DE CABANE DE L'ÎLE AUX OISEAUX**

La fiche de candidature doit être renvoyée complétée
 par lettre recommandée avec accusé de réception
au plus tard le 25 juin 2026 à 12h00
 le cachet de la poste faisant foi

à l'adresse suivante :
Conservatoire du littoral – délégation Aquitaine
180 rue Judaïque, CS 12096, 33077 Bordeaux CEDEX

Le présent dossier comprend les pièces suivantes :

- Une présentation de l'appel public à candidature
- Une présentation du plan de gestion et des objectifs de gestion du site
- Un modèle type de la Convention d'occupation temporaire (COT)
- L'état des lieux des cabanes
- Les règles d'attributions des COT des cabanes de l'Île aux Oiseaux
- **Une fiche de candidature à renseigner**

**Les conditions de recevabilité des candidatures sont inscrites à l'article 1.3.3 du document
 « Règlement d'attribution des conventions d'occupation temporaire des cabanes vacantes de l'Île aux
 Oiseaux » inclus dans le présent dossier.**

Toute candidature ne respectant pas ces critères sera déclarée irrecevable.

La fiche de candidature comprend une attestation de visite de la cabane à faire viser par le Conservatoire du littoral ou la Commune de La Teste-de-Buch lors des journées de visite.

Les visites de la cabane seront organisées par la Commune de La Teste de Buch, et uniquement sur rendez-vous, de 8h30 à 17h40, aux dates suivantes :

- le 8 et 9 juin 2026 pour la cabane n°34 (quartier du Saous)

La prise de rendez-vous est réalisable en contactant le service Environnement de la Commune de La Teste de Buch au numéro suivant : 05 57 73 69 66.

Les entretiens des candidats présélectionnés auront lieu au cours du mois de septembre 2026, à La Teste de Buch.

PRÉAMBULE

Vous souhaitez candidater à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire de cabane sur le domaine public maritime de l'île aux Oiseaux.

Le site de l'île aux Oiseaux est localisé au cœur du Bassin d'Arcachon, sur la Commune de La Teste de Buch (Gironde).

Situé sur le Domaine Public Maritime – DPM - (à l'exception d'une partie centrale privée), dans le périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, soumis à la Loi littoral et Natura 2000, le site est classé au titre de son patrimoine architectural et de ses paysages.

La responsabilité de 218,6 hectares du DPM a été attribuée au Conservatoire du littoral. La Commune de La Teste de Buch en assure la gestion depuis 2005.

Constituée de marais maritimes, d'esteys et d'une dune boisée, l'île aux Oiseaux, de grande valeur écologique, paysagère et patrimoniale, nécessite une protection et une gestion concertée et partenariale.

Deux usages sont conventionnés sur le domaine public maritime de l'île :

- La chasse à la tonne (40 installations),
- L'occupation de cabanes (40 cabanes réparties dans 5 quartiers).



Quartier du Saous à marée basse

© Conservatoire du littoral

OBJECTIFS DE GESTION DE L'ÎLE AUX OISEAUX

L'île aux Oiseaux, située au cœur du Bassin d'Arcachon, est une entité naturelle maritime et terrestre qui nécessite une approche globale et la préservation attentive de ses qualités environnementales et paysagères.

Pour préserver l'île, un plan de gestion a été établi en 2013. Les objectifs de gestion y étant définis sont :

- Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée ;
- Assurer la préservation et l'amélioration de l'équilibre et de la qualité des écosystèmes ;
- Maintenir une présence humaine compatible avec la conservation du patrimoine naturel et garante de la qualité architecturale et paysagère de l'île ;
- Préserver l'identité paysagère et architecturale ;
- Garantir le respect de l'ensemble des réglementations.



Quartier du Truc Vert et installations de chasse à la tonne

© F. Larrey